

2009 : année de luttes

En cette nouvelle année, nous avons toutes et tous formulé des vœux de bonheur pour nos proches, nos ami-e-s, nos camarades. Et il en faut pour résister à cette droite qui, depuis 5 longues années, assure à coups de réformes dévastatrices un soutien indéfectible au capitalisme.

Le nombre de chômeurs explose, enregistrant en décembre la plus forte augmentation depuis 1993. Mais attention, le gouvernement n'y est pour rien ! C'est la règle suivie par tous les ministres – remaniement ou pas – qui ne sont jamais responsables des conséquences de leur politique. Des sans-abri meurent de froid, Madame Boutin poursuit sa politique de casse du logement social. Des drames surviennent à l'hôpital faute de place et de moyens, Madame Bachelot préfère s'en prendre aux personnels soignants et poursuit sa réforme mortifère.

Partout, il faut garantir des profits accrus aux actionnaires. À tous ces salarié-e-s qui ne sont que des variables d'ajustement pour garantir cet objectif, Nicolas Sarkozy demande d'être plus compétitifs, plus innovants, les encourage à "travailler plus pour gagner plus" ! Il ne cesse de parler de moralisation du capitalisme face à la crise profonde de ce système, continuant à opposer les salarié-e-s aux chômeurs, les Français de longue date aux immigrés...

Mais ce système est responsable des fléaux de ce monde, des guerres qui l'ensangantent, de l'Irak à certains pays africains, de l'Afghanistan à Gaza. Face à la révolution conservatrice menée tambour battant par Nicolas Sarkozy, de très importantes mobilisations politiques et sociales s'imposent. Quand elles se produisent, la droite recule : DSU, réforme du secondaire ou mise en sommeil de la privatisation de la Poste.

La journée du 29 janvier, à l'appel de toutes les organisations syndicales, s'annonce de la plus haute importance. Ne donnera-t-elle pas une première réponse de la tonalité à l'année 2009 ? La droite ne doit avoir aucun répit, partout nous devons ouvrir des fronts de contestation, des espaces politiques permettant à toutes celles et à tous ceux qui le souhaitent de se rassembler pour transformer cette société.

Mais ces ripostes ont besoin d'espoir politique, d'où l'importance de travailler, dans le même mouvement, à une alternative à gauche. Les décisions prises lors de notre Congrès doivent nous permettre de mener des batailles pour la défense de l'emploi, des services publics, en intégrant enfin que ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut à la politique de Sarkozy. Notre campagne *La bourse ou la vie* doit être irriguée de ces réalités-là.

Vouloir transformer la société passe aussi par la libérer de toutes les dominations, la libérer du joug du patriarcat : nous le savons pertinemment, mais le partageons-nous réellement dans les rangs de notre parti ? Il est de notre responsabilité de le porter haut et fort et d'être à l'initiative sur ce terrain.

Soyons offensives, audacieuses et ne lâchons rien des convictions qui sont les nôtres ; en ces temps de crise, l'égalité entre les femmes et les hommes peut apparaître comme secondaire, alors qu'il n'en est rien !

Soyons force de proposition du local au mondial, travaillons les élections européennes dans cet esprit.

Tous ces défis, relevons-les, ENSEMBLE, pour une bonne année 2009.

Laurence Cohen



Éminisme Commu

sur le site du PCF
pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

JANVIER 2009

Activité de la commission nationale

Mise en œuvre des décisions du congrès et du CN du 9 janvier en direction des femmes : ce n'est pas aux femmes de payer la crise

Déclaration de Laurence Cohen à propos de la parité

Page 2

Casse des services publics + d'inégalités pour les femmes

Page 3

Enquête : souffrances au travail

Page 4

Europe et droit à l'avortement

Communiqué : manifestation anti-avortement, ça suffit

Page 5

Solidarité

avec les femmes palestiniennes

Solidarité

avec les femmes sahraouies

Page 6

Actions unitaires

Loi cadre contre les violences

faites aux femmes : ça continue

les initiatives à venir

Page 7

Appel européen de l'association IFE

pour le droit à l'avortement

en Europe

Page 8

Appel à signatures pour le droit

à l'école des Pakistanaïses

Page 9

Agenda

Page 10



mise en œuvre des décisions du congrès et du CN du 9 janvier en direction des femmes

ce n'est pas aux femmes de payer la crise

Suite à la tenue et aux décisions du Congrès, le Conseil national du 9 janvier a précisé les axes politiques et les actions sur lesquels le Parti s'engageait dans la période (compte rendu dans Communistes du mercredi 14 janvier) : des initiatives en phase avec la situation politique, sociale et économique actuelle.

L'État nous doit des comptes, nous voulons de la transparence dans l'utilisation des fonds publics, ce qui est loin d'être le cas. Après l'aide apportée au secteur bancaire, c'est au tour des industriels de l'automobile, sans véritable contre-partie sur le maintien des emplois. Les salarié-e-s ne sont pas dupes et aujourd'hui ils ne veulent pas faire les frais du modèle d'organisation économique globalisée. Il est donc important de poursuivre les rencontres de proximité pour apporter un éclairage sur la possibilité d'un autre système économique répondant au développement de l'emploi, aux besoins de la population.

Dans un tel contexte économique, les femmes sont les premières touchées par la baisse du pouvoir d'achat, la précarité de l'emploi et le chômage, elles qui forment la majorité des bas salaires, des familles monoparentales et qui, depuis trois décennies,

sont au cœur du dispositif de régulation sociale du travail. Bas salaires, travail à temps partiel, retrait de l'activité professionnelle pour faire face à l'éducation des jeunes enfants, ce sont elles encore et toujours. Tout un système politique bien rodé et bien réel : bas salaires des femmes et déficit de structures d'accueil de la petite enfance sont de véritables aubaines pour imposer le temps de travail partiel ou le retour à la maison des femmes. Maintenir les profits dans cette crise va inévitablement se traduire par une explosion de la précarité du travail et particulièrement du temps partiel.

L'autorisation de l'ouverture des commerces le dimanche, fort heureusement repoussée pour le moment, c'est encore une façon de développer le temps de travail partiel : "Je travaille le dimanche et je garde les enfants la semaine".

Aujourd'hui, ce sont près de 30 % des femmes actives qui travaillent à temps partiel, alors que la proportion d'hommes reste infime (5 % des actifs). Les emplois à temps partiels, dont la qualification n'est pas reconnue, se retrouvent dans le tertiaire, les services aux particuliers, le secteur de l'éducation, de la santé, de l'action sociale, des administrations, du commerce. Mais dans un contexte de crise !... Le temps partiel connaît un développement accéléré parce qu'il participe de deux logiques qui se conjuguent et se renforcent. D'une part, les logiques de gestion des entreprises qui ont découvert dans le temps partiel la flexibilité idéale et qui en font un des axes de leur politique de gestion de la main d'oeuvre. D'autre part, cela permet au gouvernement de contenir le taux de chômage.

Alors, vigilance, associons les femmes aux débats et aux actions, car il paraît que la France est encore bien en dessous de certains pays de la communauté européenne en matière de taux d'emploi à temps partiel !

Élisabeth Ackermann

PARITÉ

intervention de Laurence Cohen au CN du 9 janvier

Lors du Congrès, nous avons exprimé la volonté de travailler différemment. Ce premier CN ne va pas en ce sens : temps de débat tronqué, limite des interventions. Où est la place pour réfléchir et construire ensemble ? Il s'agit d'élire l'exécutif national, donc des camarades qui vont impulser la politique du Parti, mettant en musique les orientations du Congrès, ce n'est vraiment pas sérieux ! Impression que les habitudes prennent le pas : on s'engage sur les mêmes façons de faire, sans tenir compte des exigences des militant-e-s, ni des réflexions déjà amorcées.

Quant à la coordination, il est inadmissible qu'elle ne soit pas à parité. La camarade chargée de veiller au respect de cette règle statutaire dans nos instances part avec un sacré handicap ! C'est un signe très négatif qui est donné au plus haut niveau : dès que les choses deviennent sérieuses, les femmes n'ont pas leur place. On ne peut pas en rester là !

CASSE DES SERVICES PUBLICS + d'inégalités pour les femmes

Pour M. Sarkozy, la crise tombe à point nommé, cela lui permet d'accélérer la casse des services publics, des droits sociaux... derrière un discours rassurant, il y a les actes.

Nous avons pris connaissance du rapport Tabarot, demandé par le Premier ministre, qui porte sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Rapport éloquent et à mettre en adéquation avec les ambitions du ministre de l'Éducation de transformer l'école maternelle

En effet, le développement de l'accueil de la petite enfance, des crèches collectives, des aides maternelles, la scolarisation des enfants de 3 ans et dès 2 ans selon les choix, le droit à la maternité choisie, la croissance de la santé publique, les services publics en général ont été des facteurs qui ont contribué à l'intégration des femmes dans le milieu professionnel et à leur épanouissement.

Or, à ce jour, l'étude montre un déficit important : près de 400 000 enfants ne peuvent être accueillis chaque année faute de places. Pour remédier à cela, les préconisations du rapport sont des plus inquiétantes. On peut lire dans l'introduction : "Les soins personnels prodigués par les parents stimulent l'éveil de leur enfant, il est souhaitable, pour un bon développement, qu'un nourrisson reçoive des soins personnels à plein temps pendant au moins les 6 à 12 premiers mois de sa vie. [...] L'emploi maternel pourrait avoir des effets négatifs sur le développement de l'enfant, notamment lorsqu'il n'a pas atteint l'âge de deux ou trois ans". Pour cela, le rapport propose d'ajouter au congé maternité un

congé parental d'éducation de 8 semaines pour le père et 8 semaines pour la mère, indemnisés à hauteur de 60 % du salaire.

Autre suggestion, la mise en place de *Jardin d'éveil* dès 2 ans, à titre payant, pour les familles (ce mode d'accueil étant présenté comme une alternative à l'accueil des 2ans en maternelle), mais aussi inciter les seniors, afin de compléter leurs pensions retraite, à garder les enfants. Le rapport fait état des différents modes de garde dans les pays de la Communauté européenne, on peut y trouver des différences importantes. La Suède est la plus avancée dans sa politique d'éveil et d'éducation des enfants ainsi que par les moyens qu'elle met en œuvre pour faire avancer l'égalité homme/femme sur le marché du travail.

En France, la polémique fait rage sur l'apport de l'école maternelle, la scolarisation des enfants de 2 ans est très controversée, la formation des enseignants de maternelle très discutée, autant d'allégations que le gouvernement fait circuler pour mieux faire l'éloge des jardins d'éveil rémunérés par les parents. N'est-il pas permis de douter des intentions du gouvernement quant à l'avenir de l'école maternelle ?

Dans ce débat, qui mobilise actuellement enseignants et parents d'élèves, affirmons que nous sommes pour un service public de la petite enfance

Réaffirmons notre exigence du maintien de l'école maternelle, exigeons des moyens supplémentaires pour l'accueil des 2 ans au sein du service public qu'est l'Éducation nationale.

Élisabeth Ackermann

SELON UNE ENQUÊTE DE L'INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE les femmes sont davantage concernées par la souffrance au travail que les hommes

37 % des femmes sont concernées par la souffrance au travail contre 24 % des hommes.

Conséquences sur la santé : troubles de l'humeur, plus présents chez les femmes, et troubles délirants, qui touchent davantage les hommes.

Parmi les femmes, celles exposées à un déséquilibre entre efforts et récompenses déclarent trois fois plus souvent un mal-être que les autres.

Violence au travail

16 % des salariées interrogées souffrent de menaces ou d'humiliations. La violence au travail est le deuxième facteur de souffrance chez les femmes. "A priori, ce n'est pas la discrimination qui est en cause, explique Bernard Stadler, directeur adjoint de la DRTE de Rhône-Alpes. En fait, les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes en contact avec le public."

Tels sont les quelques-uns des premiers résultats de l'enquête *Samotrace* réalisée à l'initiative de l'Institut de veille sanitaire : <http://www.invs.sante.fr/> ; (INVS) par 120 médecins du travail en régions Centre, Poitou-Charentes, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes. Ceux-ci ont interrogé plus de 6 000 salariés. L'étude a mesuré, d'une part, le mal-être des salariés avec un auto-questionnaire, validé scientifiquement, et, d'autre part, le ressenti des travailleurs sur leurs conditions de travail.

L'énergie, secteur particulièrement concerné

Le niveau de souffrance psychique présente des différences selon les branches professionnelles. Chez les femmes, les plus concernées par le mal-être travaillent dans le secteur de la production d'électricité, de gaz et d'eau (45 %), dans l'administration (43 %), dans les activités financières (42%) et dans les services collectifs sociaux et personnels (40 %). Chez les hommes, l'activité financière est la plus exposée au stress (28 % des salariés sont concernés). Ensuite, la hiérarchie des secteurs est la même que celle des femmes. L'exposition aux risques psychosociaux est plus forte pour les hommes dans les services collectifs, sociaux et personnels, dans les transports et les communications, et pour les femmes, dans l'industrie manufacturière, la santé et l'action sociale.

Système national de surveillance santé mentale

En 2006, le département santé-travail de l'Institut de veille sanitaire : <http://www.invs.sante.fr/>; (INVS), désireux de récolter des éléments sur la souffrance au travail, a confié à l'observatoire épidémiologique *Samotrace* la mission de lui fournir une étude fiable sur la santé mentale et sur les facteurs de risques professionnels qui la mettent en danger. Ceci afin de mettre en place un système national de surveillance santé mentale.

Les premiers résultats de *Samotrace* – les chiffres définitifs seront connus d'ici à un an – confortent ceux de l'enquête Sumer : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/sante-au-travail/enquetes/sumer.html>; diligentée par le ministère du Travail tout en apportant, ce qui est nouveau, une approche globale. D'ores et déjà, les données de cette enquête sont prises en compte par la Direction du Travail, attentive à la prévention des risques psychosociaux.

auteur de l'étude : P. Sudolski

IVG

un droit pour toutes les européennes

Dès janvier 2008, notre commission nationale a été signataire et a popularisé la pétition initiée par l'association *Initiative féministe européenne* pour le droit à l'avortement pour toutes les européennes.

Nous avons également été à l'initiative de trois rencontres avec les associations comme le Planning familial, la CADAC, IFE, l'ANCIC (Association nationale des centres IVG) et d'un débat à la Fête de l'Humanité faisant le point sur les menaces qui pèsent, en France et en Europe, face à l'obscurantisme et aux lobbies religieux.

L'assemblée *El Fem* du Parti de la gauche européenne, à laquelle j'ai participé, a pour sa part inscrit cela à l'ordre du jour de la charte qu'elle entend porter aux élections européennes.

En Europe, les situations sont diverses, des pays interdisent le droit à l'avortement : Malte, Chypre, Irlande, d'autres le remettent en cause comme la Pologne. Dans de nombreux pays, ce droit reste fragile. En France, nous avons agi contre l'amendement Garraud et plus récemment à propos du décret de la cour de cassation donnant un statut à l'embryon avec inscription sur le livret de famille de l'enfant mort né (quel que soit son stade de développement).

Nous devons donc rester vigilantes. Le droit à l'avortement constitue le premier socle des droits pour les femmes et la pratique de l'avortement clandestin provoque, encore de nos jours, de nombreuses victimes. C'est donc également une question de santé publique.

Des associations comme *Choisir la cause des femmes* de Gisèle Halimi mènent campagne pour la mise en œuvre d'une législation européenne.

La législation de ce droit étant du ressort de chaque État, faut-il une législation européenne ? Faut-il continuer de penser que les recommandations européennes sont suffisantes ?

Une vraie question, car, jusqu'à présent, les recommandations européennes sur le sujet ont été peu suivies d'effets dans un certain nombre de pays européens. Elle devra donc être au cœur des échéances européennes si nous voulons voir un jour les femmes d'Europe bénéficier des mêmes droits.

Colette Mò

membre du Conseil national et de la commission *Droits des femmes/féminisme*

COMMUNIQUÉ

commando anti-avortement, ça suffit

Le 25 janvier 2009, une manifestation des "anti-avortements", venus de toute l'Europe, défilera dans les rues de la capitale contre le droit à l'avortement au nom du droit à la vie.

Une fois de plus, ces adeptes "du soi-disant ordre moral" tentent de s'opposer à la liberté et l'autonomie des femmes ainsi qu'au droit à la maternité choisie. Ils seraient mieux inspirés de manifester contre toutes les violences faites aux femmes en France et dans le monde. Dans la France du 3ème millénaire, berceau de la laïcité, on autorise le collectif *30 ans ça suffit*, héritier du système patriarcal, à manifester contre le droit à l'avortement, alors que de nombreuses associations féministes européennes se battent aujourd'hui pour le droit à la contraception et à l'avortement partout.

Nous nous insurgeons et rappelons que le droit à la maternité choisie, qui concerne les femmes comme les hommes, est un droit conquis de hautes luttes et qu'il doit être respecté.

Le Parti communiste continuera à poursuivre le combat avec toutes les associations féministes, tous les progressistes, pour voir enfin les femmes du monde entier vivre égales et libres.

Laurence Cohen

Solidarité avec les Palestiniennes

Armes et bombardement se taisent à Gaza, pour combien de temps ?

Le PCF reste mobilisé pour qu'un règlement politique voit réellement le jour, pour l'arrêt du blocus, pour le retrait. Dans Gaza pillée, meurtrie, des centaines de femmes et d'enfants ont perdu la vie, sont blessés, la situation sanitaire est insoutenable. Il est impératif qu'un plan international d'aide humanitaire et de reconstruction de Gaza soit décidé. Pour sa part, le gouvernement français doit de toute urgence affréter un bateau hôpital afin de soulager au plus vite les souffrances.

Notre solidarité va aux femmes palestiniennes et israéliennes qui s'opposent à la politique meurtrière et font entendre leurs voix pour exiger le droit de vivre libres dans deux États viables et indépendants.

Nous mêlons nos voix à celles de toutes ces femmes pour exiger une conférence internationale qui décide d'un processus politique pour l'application des résolutions de 1967. Nous mêlons nos voix pour que la France envoie sur place au plus vite un bateau hôpital.

Solidarité avec les femmes sahraouies

Début décembre, Laurence Cohen, moi-même, pour la commission *Droits des femmes/féminisme*, et Jacques Fath, responsable de la commission *Questions internationales*, avons reçu une délégation des femmes sahraouies.

Elle était composée de Elghalia Djimi, ex détenue dans les geôles de Hassan II, présidente de l'Association sahraouie des victimes des violences, Fatma Elmehdi, secrétaire de l'Union nationale des femmes sahraouies, Najat Knabila, membre de l'autodétermination au Sahara, Khadija Moutik, syndicaliste et militante pour les droits des femmes. Toutes également membres du Front Polisario pour le droit de ce peuple à vivre libre.

Ce fut l'occasion de renouveler notre solidarité avec le peuple et les femmes sahraouies pour que cessent les violences et la répression exercées par les forces marocaines. Ces femmes, dont les terres sont occupées depuis des décennies, doivent retrouver leur liberté et obtenir un référendum pour que le peuple sahraoui se prononce pour un État libre et indépendant.

Nous avons réaffirmé notre volonté d'agir auprès des parties concernées afin de parvenir à une solution politique et afin que la résolution 1813 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies soit appliquée.

Élisabeth Ackermann



actions unitaires

Loi cadre contre les violences faites aux femmes : l'action continue

Pour mémoire. Dans la foulée du colloque, mardi 25 novembre un rassemblement s'est tenu devant l'Assemblée nationale pour interpeller les parlementaires sur la nécessité d'une loi cadre contre ce fléau que représentent les violences faites aux femmes : 15 000 signatures de la pétition ont été déposées auprès de M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale. Ce dernier a mis en place une commission d'évaluation dont Marie-George Buffet est la vice présidente et qui va travailler pendant 6 mois pour formuler des recommandations dont il veillera personnellement à la mise en œuvre.

La délégation était composée de Maya Surdut et Suzy Rojzman, porte-paroles du CNDF (*Collectif national droit des femmes*), Marie-George Buffet, députée communiste, Martine Billard, députée Vert.

Et maintenant. Le CNDF sera auditionné par la commission d'évaluation avec d'autres associations, des juristes, etc. Parallèlement, il va s'adresser à tous les élu-e-s locaux pour les inviter à voter des vœux exigeant débat et vote de cette loi. En effet, les élu-e-s locaux, en partenariat avec les associations qui interviennent sur le terrain des violences, sont souvent confrontés aux questions d'hébergement, de moyens, etc.

Raison de plus pour que nous ayons une loi nationale qui donne un caractère universel à nos droits et des moyens à l'ensemble du territoire.

Le CNDF a aussi programmé une marche de nuit le vendredi 3 avril à Paris.

Élisabeth Ackermann

PETITION

pour une loi-cadre contre les violences faites aux femmes

France, 2008, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint. Tout le monde se désole. Mais disposons-nous vraiment de toutes les mesures nécessaires pour combattre les violences faites aux femmes ? Toutes les violences faites aux femmes.

Pourquoi la loi ne prend-elle pas en compte la prévention des violences faites aux femmes et laisse chacun-e se débrouiller dans son coin ?

Pourquoi les violences psychologiques sont-elles reconnues au travail sous le nom de harcèlement moral et non pas dans le couple ?

Pourquoi la solidarité nationale ne se décline-t-elle pas financièrement auprès des victimes les plus démunies ?

Pourquoi une femme qui se sent menacée ne peut-elle bénéficier d'une protection urgente ?

Pourquoi sont-elles si peu à porter plainte (8 % des femmes de 20 à 59 ans victimes de viol, chiffres ENVEFF) ?

Il est temps que la France adopte un ensemble de mesures intégrées et globales pour combattre ce fléau social, comme l'ont fait l'Espagne et la Suède.

Le Collectif national pour les Droits des Femmes, soutenu par d'autres associations féministes, a rédigé une proposition de loi-cadre pour combattre ces violences, qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée par le Groupe de la gauche démocratique et républicaine.

Je signe pour que la discussion de cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et du Sénat.

retourner à
PCF
2 place du
Colonel-Fabien
75019 Paris
ou signature
en ligne sur
le site du PCF

Nom, prénom	Ville	Signature



actions unitaires

Afin que cesse la mise en danger de 200 000 femmes en Europe qui n'ont pas le droit d'avorter et qui ont recours, pour beaucoup d'entre elles, à l'avortement clandestin, nous appelons les femmes et les hommes à signer cet appel pour le droit à l'avortement en Europe.

APPEL EUROPEEN

le combat d'Alicja est notre combat

L'histoire d'Alicja Tysiac, jeune femme polonaise, souffrant d'un grave handicap visuel, qui s'est vu refuser un avortement malgré ce handicap, met douloureusement en évidence la situation tragique des femmes qui aujourd'hui en Europe sont privées de leurs droits fondamentaux.

Alicja a gagné son procès contre le gouvernement polonais devant la Cour européenne de Justice à Strasbourg, qui a reconnu le non respect de ses droits individuels ; mais elle est toujours en butte aux pressions et aux menaces des intégristes catholiques.

En **Pologne**, mais aussi en **Irlande**, à **Chypre**, à **Malte**, en **Andorre**, et maintenant en **Lituanie**, les femmes sont en butte à des restrictions au droit à l'avortement ou à son interdiction pure et simple, dans de nombreux autres pays ce droit est contesté ou menacé par la montée des intégrismes religieux.

Sur la question des droits sexuels et reproductifs, comme sur les autres droits, **nous demandons l'harmonisation des droits des femmes sur les législations les plus avancées et les plus progressistes** et nous appelons les féministes de tous les pays d'Europe à porter cette exigence via des lettres, demandes d'audience, délégations auprès des ambassades de ces pays, et à nous tenir informées de leurs démarches et de leurs résultats.

Le mouvement féministe européen représente une force sociale critique qui travaille à construire une autre Europe, démocratique laïque et pacifiste. Unissons nous contre l'obscurantisme.

L'Initiative féministe européenne pour une autre Europe (IFE -EFI) avec un premier groupe d'associations féministes européennes,

le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF), le collectif national pour les droits des femmes (CNDF) FR, la coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) FR, l'association "Femmes Solidaires" FR, le réseau féministe Ruptures FR, le collectif de pratiques et de réflexions féministes Ruptures FR, Pro choix FR, le collectif Droits des femmes/féminisme du PCF, l'association des centres d'interruption volontaire de grossesse et de contraception (ANCIC) FR, le collectif 13 droits des femmes FR, l'association Rien sans Elles FR, l'Union des Femmes de la Martinique, la Marche Mondiale des Femmes France, Femmes contre les Intégrismes Lyon, Wanda Nowicka chairwoman of Federation for Women and Family Planning Poland, L'Association polonaise des Rationalistes, la Racja Poland Teresa Jakubowska, Ewa Dabrowska-Szulc, Présidente de l'Association "Pro Femina" Poland, Katarzyna Bratkowska, "Same o Sobie", Rete Donne PRC Regione Lombardia, GRUP de DONES a la reflexio i l'accio responsable pour l'ANDORRE de la défense du droit à l'avortement, FI Sweden, Internationale Vrije Vrouwen Stichting Netherlands, IFE Belgique... (*)

appellent à une campagne européenne coordonnée pour faire entendre l'exigence des féministes d'Europe d'une reconnaissance dans tous les pays du droit imprescriptible des femmes à disposer de leur corps, du droit à l'information, à la contraception, à l'avortement libre et gratuit.

(*) Le recueil de signatures est en cours au niveau européen. Joignez-vous à cet appel.

Contact- coordination : ife@efi-europa.org

Préciser votre nom, prénom, email, adresse, association ou organisation, pays

APPEL À SIGNATURES

fillettes et filles pakistanaises

le droit de savoir

Vous n'êtes pas sans savoir que des menaces de mort ont été publiquement proférées par M. Shah Durran, chef religieux local, lié au "mouvement des taliban pakistanais", dans la région de Swat, à l'encontre des filles et fillettes qui braveraient son "interdiction" de se rendre à l'école pour y recevoir l'éducation due à tous les enfants des pays du monde. Il a également menacé de faire exploser les établissements scolaires de ce district s'ils continuaient à accueillir et à dispenser leur enseignement à des fillettes et des jeunes filles.

Face à cette situation, l'association Réseau Rupture et d'autres organisations, dont le PCF, exigent aujourd'hui la scolarisation de ces jeunes filles et des réponses précises de la part de l'ambassadrice à Paris.

- Quelles dispositions le gouvernement pakistanais a-t-il mis en place afin de combattre cette intolérance – hors du temps, de la justice et de la raison – excluant la moitié d'une population – sa part féminine – du droit à l'éducation et à la connaissance, ce en violation des Conventions internationales sur les droits humains fondamentaux (le Pakistan est en particulier signataire de la Convention CEDAW) et des Conventions internationales sur les Droits de l'Enfant
- Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pakistanais pour rechercher et mettre hors d'état de nuire ces criminels de droit commun dont nous connaissons jusques dans nos contrées le nom du "chef" et la localisation, qui ont (par une impunité très inquiétante) encore franchi un palier dans leur emprise sur une région de votre pays, en terrorisant des familles vivant au Pakistan et en menaçant de mort leurs filles si celles-ci (ou leurs familles) souhaitaient poursuivre leur scolarisation ?
- À ce propos, nous souhaitons connaître le déploiement policier mis en œuvre dans votre pays après la destruction par cette bande organisée de plus de 250 écoles (ce qui n'a pas du se faire en quelques jours) dans cette région pakistanaise ?
- Enfin, pourriez-vous nous décrire précisément les moyens déployés par le gouvernement pakistanais pour protéger ces enfants mortellement menacées ?

Vigilantes aux côtés des organisations nationales, européennes, onusiennes et internationales, préoccupées comme nous, du sort de ces fillettes et de leurs familles, nous sommes soucieuses du respect des droits humains fondamentaux et de la sécurité des personnes quels que soient leur genre, leur pays ou leurs croyances ; nous attendons vos précisions.

Contact, Monique Dental, Réseau Rupture : monique.dental@orange.fr

**Vous pouvez également intervenir auprès de l'ambassadrice :
Madame Asma ANISA 18 rue Lord Byron 75 018 Paris**

7 février

Conseil national

8 mars

Journée internationale droit des femmes : *Pour des droits européens*

3 avril

Marche de nuit parisienne contre les violences faites aux femmes

**n'hésitez pas
à nous faire connaître
vos initiatives locales ou départementales
afin que nous les inscrivions
dans l'agenda**

Tee-shirts

Des **tee-shirts Égalité** sont à votre disposition. Nous avons pris cette initiative pour deux raisons : rendre plus "visible", plus attractif notre engagement lors de manifestations publiques de tous types dans tous lieux et permettre à notre commission de dégager de l'argent pour le Parti. Le coût est de 10 euros.

Vous pouvez les commander, par téléphone, auprès d'Élisabeth Ackermann, au 01 40 40 11 74 ou nous renvoyer le bon de commande ci-dessous.

BON DE COMMANDE tee-shirts Égalité

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____